

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 28 avril 2022 au montant de 26 725.40 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 27 mars 2022

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 300 170.47 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 550.35 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire pour avril 2022.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour avril 2022.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour avril 2022.

2022-RAG-6501

COLLECTE DE FONDS DE LA FONDATION JEAN-CLAUDE BRANCHAUD

CONSIDÉRANT QUE depuis deux ans, la Fondation Jean-Claude Branchaud n'a pas pu faire son tournoi de golf comme à l'habitude pour amasser des fonds ;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation est un organisme très important qui aide énormément dans la région, que ce soit pour des projets ou pour des familles avec des besoins spéciaux ;

CONSIDÉRANT QUE ce même organisme a déjà contribué énormément sur deux de nos projets dans la municipalité et que sans leur contribution, les projets n'auraient pas pu voir le jour ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu que la municipalité soit un commanditaire bronze pour un montant de 1 000 \$.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2022-RAG-6502

ADHÉSION AU PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME

La directrice présente au conseil une demande de renouvellement d'adhésion au Pôle d'excellence en récréotourisme.

CONSIDÉRANT QUE cet organisme travaille pour le développement touristique de la Vallée-de-la-Gatineau et qu'ils peuvent nous aider à aller chercher des subventions et de l'aide pour des travaux de développement;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de renouveler l'abonnement pour un montant de 200 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2022-RAG-6503

ADHÉSION À LOISIR SPORT OUTAOUAIS

La directrice présente au conseil la liste des services et des coûts pour être membre de Loisir sport Outaouais.

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est un partenaire régional en loisir et en sport en Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la mission de cet organisme est de stimuler le développement régional en loisir et en sport en partenariat avec le milieu, afin de contribuer à l'atteinte d'une meilleure qualité de vie de la population de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts aux municipalités sont très variés et qu'ils peuvent nous aider énormément dans tous les projets concernant le loisir et le sport;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère KIM Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adhérer à Loisir sport Outaouais pour un montant de 84.50 \$ taxes incluses.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Vacances estivales de la directrice générale

La directrice générale mentionne au conseil qu'elle prendra des vacances du 23 au 27 mai, du 13 au 17 juin et du 18 au 29 juillet inclusivement. Le conseil approuve les dates proposées.

2022-RAG-6504

ACHAT D'UN PROJECTEUR

CONSIDÉRANT QUE notre projecteur est désuet, que l'image n'a plus de qualité (celle-ci devient verte) et que le branchement n'est plus à jour pour les nouveaux portables;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de demander des soumissions à Branchaud, La Shop informatique et Informatique DL pour un projecteur de bonne qualité.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque

La directrice générale présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois de mars 2022.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Appui à Mme Roberte Patry Raymond

La directrice générale présente au conseil une demande de la Ville de Maniwaki pour que nous appuyions Mme Roberte Patry Raymond dans sa demande afin que le nouveau CHSLD porte le nom de Maison Thérèse Gauthier-Leblanc. Comme d'autres suggestions ont été faites par d'autres personnes et que nous ne connaissons pas l'impact des autres noms de personnes proposées, le conseil préfère attendre de voir toutes les options avant de se prononcer.

2022-RAG-6505

APPUI À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE BOUCHETTE

ATTENDU QUE le secteur de l'économie sociale au Québec rassemble la totalité des entreprises collectives (les coopératives, les organismes à but non lucratif ou les mutuelles) qui ont des activités marchandes dont la finalité est économique et sociale.

ATTENDU QUE la Coopérative de solidarité de Bouchette est un créateur d'emploi dans sa municipalité.

ATTENDU QUE la Coopérative de solidarité de Bouchette travaille à implanter de nouveaux services pour sa communauté.

ATTENDU QUE la Coopérative de solidarité de Bouchette est un point de vente important de produits agricoles locaux en tout genre.

ATTENDU QUE la Coopérative de solidarité de Bouchette dessert la population locale et les villégiateurs de la municipalité et même des alentours.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de démontrer l'appui de la municipalité de Bois-Franc à la poursuite des activités courantes et futures de la Coopérative de solidarité de Bouchette.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Débroussaillage chemin du Parc Industriel

Le conseiller Philippe St-Jacques mentionne qu'il a fait le tour des chemins municipaux avec le conseiller François Beaumont et il y aura du débroussaillage à faire sur le chemin du Parc Industriel. Présentement, il est difficile de déterminer les parties à faire donc, les conseillers referont le tour au courant de l'été afin de déterminer les sections et nous y reviendrons à ce moment.

2022-RAG-6506

RETOUR SUR L'OFFRE DE SERVICE DE MICHEL LACROIX CONSTRUCTION – CÔTE À BI-TRAIN CH. PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE suite à une visite des chemins municipaux par les deux conseillers responsables de la voirie quelques endroits doivent être réparé;

CONSIDÉRANT QUE l'employé municipal ne peut faire ses travaux puisque nous n'avons pas l'équipement nécessaire pour faire un bon travail;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement d'accepter l'offre de Michel Lacroix construction pour la réparation de quelques gros trous au coût de 240 \$/ heure pour la main d'œuvre et 180 \$/ tonne pour l'asphalte froide et de demander à Équipe Laurence ingénierie civile de préparer un appel d'offres pour la réparation de la grosse « bosse » qui se crée chaque hiver et qui risque de plus en plus de causer un accident.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Sable à l'entrée des chemins

Les conseillers responsables de la voirie mentionnent qu'il y a une grande quantité de sable à l'entrée des chemins et aussi le long de

certaines fossés. Ce sable doit être ramassé afin d'éviter que celui-ci se retrouve dans le fossé et que nous en venions à avoir des problématiques d'écoulement d'eau dû à des fossés trop plein de sable. Nous allons donc demander des soumissions et revenir avec celle-ci à la prochaine séance.

2022-RAG-6507

TRAVAUX POUR LE PROGRAMME PPA-CE ET PPA-ES

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait une demande d'aide financière dans les programmes PPA-CE et PPA-ES;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu que si l'aide financière demandée nous est accordée, des travaux seront faits sur le chemin du Parc Industriel afin de corriger une problématique qui revient chaque hiver et faire faire la réparation de gros trous qui se sont formé.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #205 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 77 EN VUE D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LA GARDE D'ANIMAUX DE FERME HORS DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE

L'inspectrice municipale présente au conseil un projet de règlement pour la garde d'animaux de ferme, mais le conseil demande de modifier certaines parties et nous y reviendrons à une séance ultérieure.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport annuel de l'écocentre nord de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

La directrice présente au conseil le rapport annuel 2021 pour le complexe environnemental nord.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Pancartes entrées de la municipalité

La directrice générale mentionne au conseil que suite à une vérification des pancartes dans les entrées de la municipalité, celles-ci sont complètement pourries. Les lettres et le logo sont réutilisables, mais pour le fond, nous devons les refaire en neuf. Le conseil demande à la directrice de demander une soumission à Ébénisterie D'Auteuil puisque ce sont eux qui les ont faites la dernière fois et nous y reviendrons dès que nous aurons plus d'informations.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Messe pour la fête des mères – représentant de la municipalité

M. Yves Lafontaine, marguiller, demande au conseil si un des membres de celui-ci pourrait représenter la municipalité en remettant à la doyenne un bouquet de fleur lors de la messe qui se déroulera à la fête des mères. Le conseil Philippe St-Jacques sera présent pour représenter la municipalité.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Retour sur la proposition de Mosaic 3D

Suite à la prise d'informations à savoir si nous pouvons faire l'exercice proposée par Mosaic 3D sur deux ans au lieu de trois, la directrice mentionne qu'effectivement nous pourrions fonctionner ainsi afin de répartir le coût sur deux ans et leur prix reste les mêmes. Par contre, comme deux conseillers ne sont pas présents, nous y reviendront à la prochaine séance.

2022-RAG-6508

APPUI À LA MRCVG – VERSEMENT DES SOMMES DUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ -2021-2022

CONSIDÉRANT la résolution 2022-R-AG140 adoptée par le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à l'occasion de sa séance ordinaire tenue le 19 avril 2022, demandant notamment au ministère des Transports du Québec de revoir les modalités 2021 du PSTA et que dans l'attente de cette révision, de verser les sommes dues à la MRC en vertu des modalités antérieures sans aucune retenue ni engagement financier supplémentaire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE cette demande était formulée en appui à une résolution adoptée par le Conseil de la MRC de Matapédia afin de signifier son mécontentement face aux modalités 2021 du Programme de subvention au transport adapté (PSTA);

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées exigent le versement d'un montant supplémentaire de 37 000 \$ pour l'année 2021 et de 37 000 \$ pour l'année 2022, montants non prévus aux prévisions budgétaires 2021 et 2022 de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'en réponse à la résolution 2022-R-AG140, la direction générale du transport terrestre des personnes du MTQ a informé la MRC que le Ministère prend toutes les mesures nécessaires pour que ses programmes soient renouvelés dans les délais et que les associations, dont les membres sont bénéficiaires, seront consultées en prévision de leur renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a également été informée qu'une rencontre avait eu lieu le 19 novembre 2021 avec l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec en prévision du renouvellement du PSTA, soit 3 jours seulement avant l'adoption des prévisions budgétaires de toutes les MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'information aurait été transmise ultérieurement aux organismes régionaux et locaux en transport adapté, soit après l'adoption desdites prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC ne dispose pas du montant exigé de 74 000 \$ (années 2021 et 2022) pour permettre le versement de la contrepartie par le MTQ, mettant en péril les services offerts par le Guichet unique en transport adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG) sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le GUTAC-VG offre des services en transports adaptés à une clientèle vulnérable et souvent démunie et qu'il ne

peut être envisagé de ne plus pouvoir les offrir en raison des nouvelles exigences du PSTA;

CONSIDÉRANT QUE les députés provinciaux disposent de budget discrétionnaire dans leur comté respectif et que les élus souhaitent adresser une demande de contribution à M. Robert Bussière, député de Gatineau, dans ce dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 3 mai 2022 dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'appuyer la MRCVG dans leur demande à M. Robert Bussière, député de Gatineau, afin qu'une somme de 74 000 \$ soit versée à la MRC à même son budget discrétionnaire, afin de couvrir les montants supplémentaires non budgétés et exigés du ministère des Transports du Québec pour le versement de sa contrepartie dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (PSTA).

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à M. François Bonnardel, ministre des Transports du Québec, à M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais et à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

2022-RAG-6509

APPUI À LA MRCVG – ADOPTION DU PROJET PILOTE DE GOUVERNANCE LOCALE EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

CONSIDÉRANT la résolution 2022-R-AG069 adoptée par le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à l'occasion de sa séance ordinaire tenue les 15 février 2022 adoptant un Projet pilote de gouvernance locale en santé et services sociaux de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, tel que présenté, pour dépôt au gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de ce Projet pilote faisait suite à de nombreux travaux, démarches et rencontres réalisées depuis 2015 dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE par cette résolution, les membres du Conseil de la MRC réitéraient également la demande adressée au ministre de la santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, pour présentation dudit projet;

CONSIDÉRANT QUE Mme Chantal Lamarche, préfète, accompagnée de Mme Chantal Rondeau, M. Roch Martel et Dre Audrey Bertrand ont rencontré le cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux le 2 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'à l'occasion de cette rencontre, les représentants de la MRC ont pu présenter le Projet pilote adopté par le Conseil ainsi que leurs préoccupations;

CONSIDÉRANT QUE suivant cette rencontre, la MRC a été invitée à rencontrer à nouveau le CISSS de l'Outaouais, pour échanges et suivis, afin de convenir d'une solution pour la mise en place d'une

forme de décentralisation des pouvoirs de gestion sur le territoire val-gatinois;

CONSIDÉRANT QU'une telle rencontre s'est déroulée le 11 avril dernier, lors de laquelle les représentants du CISSSO ont déposé une version du Projet pilote modifiant largement l'essence du projet;

CONSIDÉRANT QUE suivant le dépôt de cette version modifiée ainsi que les conclusions de la rencontre, une correspondance a été adressée à Mme Josée Filion, présidente-directrice générale du CISSSO, afin de proposer une démarche facilitante en nommant un représentant de chacune des organisations visant à trouver un terrain d'entente et d'accélérer le dossier;

CONSIDÉRANT QUE Mme Filion a informé Mme Lamarche de son intention de ne pas investir d'énergie dans le projet avant la publication de nouveaux principes directeurs et que certaines actions ne pouvaient être réalisées dans l'attente de ceux-ci;

CONSIDÉRANT la tenue d'une nouvelle rencontre avec le cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux le 2 mai 2022, afin de valider les suivis souhaités pour permettre rapidement la décentralisation souhaitée et nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent et impératif que les actions proposées dans le Projet pilote soient mises en place par le CISSSO, considérant les nombreuses démarches réalisées sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau depuis 2015;
CONSIDÉRANT le message formulé par le premier ministre François Legault, à l'occasion de la conférence de presse tenue le 24 février 2022, exigeant une décentralisation des pouvoirs du CISSSO en région;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 3 mai 2022 dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans sa demande au ministre responsable de l'Outaouais, M. Mathieu Lacombe, de convoquer une rencontre d'ici le 13 mai 2022 avec la présidente-directrice générale du CISSSO, Mme Josée Filion, à laquelle participeront également Mme Chantal Lamarche, préfète, un élu désigné par le Conseil de la MRC ainsi que M. Roch Martel, consultant, afin de clarifier les objectifs et définir des attentes claires quant à une décentralisation de la gouvernance en santé et services sociaux dans la Vallée-de-la-Gatineau, avec échéancier rapide et précis.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais et à la MRCVG pour démontrer notre appui.

Adoptée.

CONSIDÉRANT QUE les ordinateurs fournis par la municipalité aux conseillers ne fonctionnent plus bien et que nous avons plusieurs problématiques avec ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution 2022-RAG-6504, nous allons demander des soumissions pour un projecteur et qu'il serait opportun d'inclure les ordinateurs;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'inclure dans la demande de soumission pour un projecteur, quatre ordinateurs pour les conseillers.

Adoptée.

2022-RAG-6511

PROBLÉMATIQUE SUR LA ROUTE 105, PLUS PRÉCISEMENT À BOIS-FRANC – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR RÉPARATION D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs sections sur la Route 105, plus précisément dans la municipalité de Bois-Franc, sont en très mauvais état voir même à risque pour la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE sur ces sections, les trous et les crevasses sont maintenant tellement grosses qu'il en joue sur la sécurité puisqu'un véhicule pourrait perdre le contrôle de son véhicule ou faire une crevaison instantanée dû à la grosseur des trous;

CONSIDÉRANT QUE la Route 105 est une route provinciale et qu'il y a un fort volume de circulation incluant beaucoup de poids lourds;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de demander au ministère des Transports du Québec d'investir de toute urgence pour la réparation de la Route 105, plus précisément entre l'adresse 555, Route 105 et 655, Route 105.

Adoptée.

2022-RAG-6512

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale